

Présentation du budget primitif 2024

Conseil départemental
des 18 et 19 décembre
2023

Chaque jour à vos côtés

**cantal**
MON DÉPARTEMENT



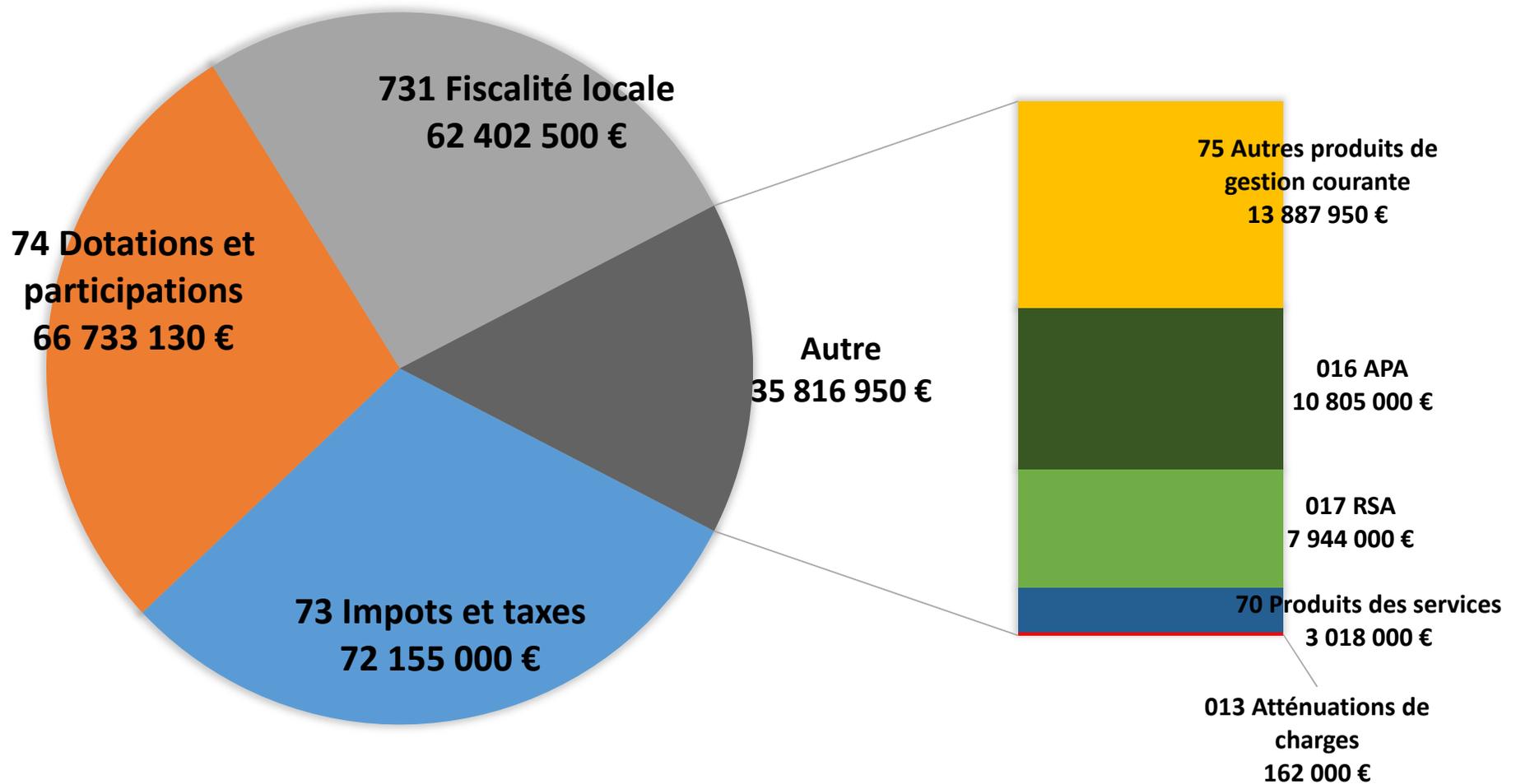
Budget principal

Contexte de préparation du budget 2024 :

- Chute des droits de mutations estimée à -15% en 2023
- Hausse des taux d'intérêt
- Augmentation des dépenses liées à compétence protection de l'enfance, et plus généralement à la compétence sociale
- Projet de Loi de Finances : pas d'encadrement contraint de la hausse des dépenses de fonctionnement, stabilité de la DGF, effets de la réforme des indicateurs de richesse gelés pour 2024
- Effet de ciseau : les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes

Le Département vote son budget par nature et chapitres les grandes masses financières vous sont illustrées en graphiques dans cette présentation.

Recettes de fonctionnement : 237 107 580 €



Les recettes de fonctionnement représentent un peu plus de 237 millions

La fiscalité locale : 62 402 500 € dont

- la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) est estimée à 38 437 500 € et il est proposé d'anticiper la poursuite de la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), -10% en 2024, alors que la baisse pour 2023 sera au moins de 15% : 14 100 000 €.
- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE finançant les transferts de compétences prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004) : 3 900 000 €.

Le financement du RSA : 7 944 000 €

Les Impôts et Taxes : 72 155 000 € comprennent notamment :

- Le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) dont bénéficie le Département est figé à 3 805 000 €.
- La taxe sur la valeur ajoutée : en remplacement du produit des taxes sur le foncier bâti : 43 100 000 € ainsi qu'au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 6 950 000 €. De plus, un fonds de sauvegarde alimenté par une fraction de TVA nationale mis en place en 2021 est reconduit à hauteur de 900 000 € pour le Département. Ce fonds est complété d'une seconde enveloppe à compter de 2023 à laquelle le Département n'est pas éligible.
- Le fonds de péréquation sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : l'hypothèse d'encaissement net est de 10 050 000 €.

Le financement de l'APA : 10 805 000 €

Les dotations et participations : 66 733 130 € dont

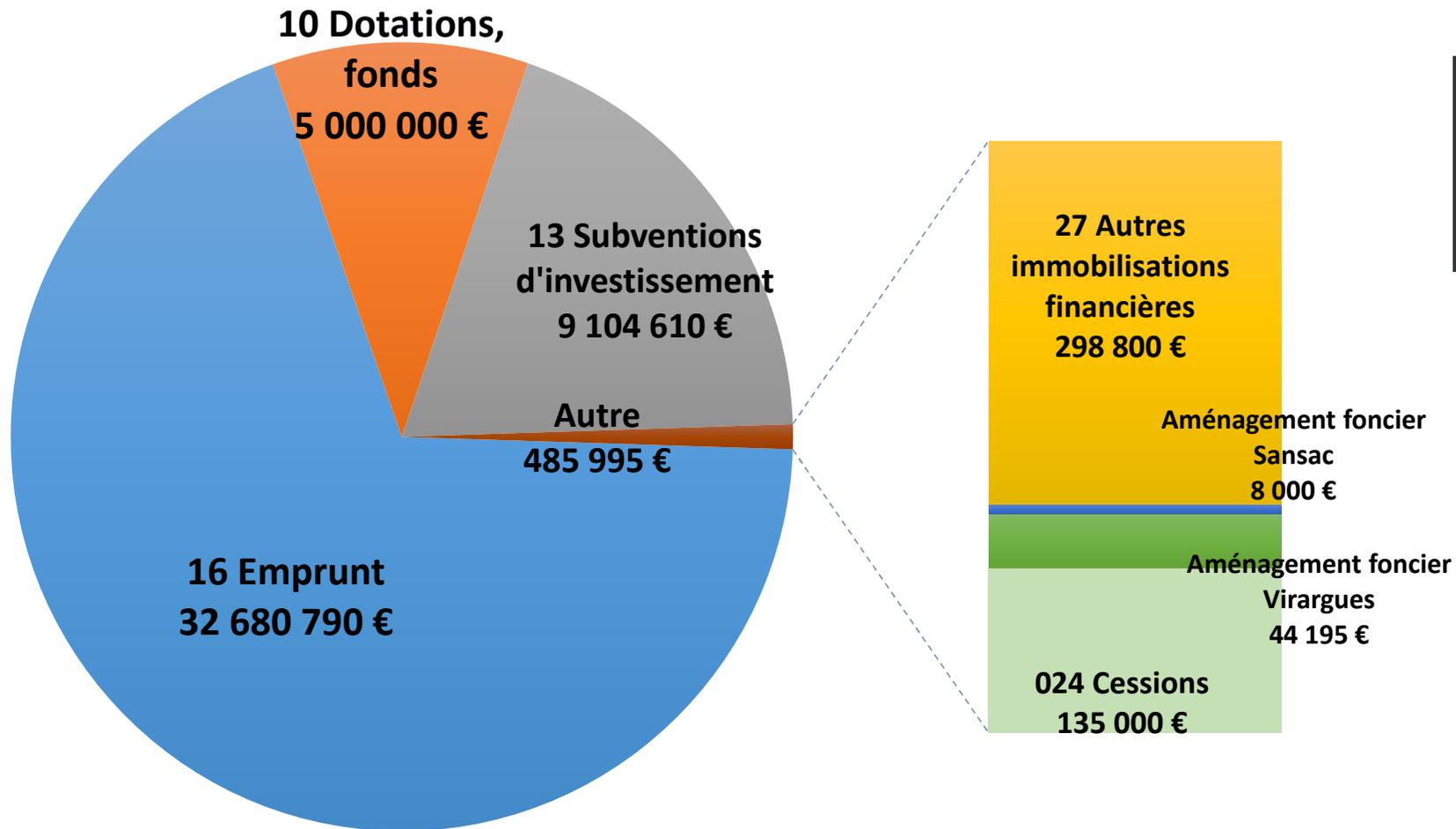
- Les participations de la CNSA : 17 192 100 €.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 47 356 930 € et de Décentralisation (DGD) reconduite pour 1 686 000 €.

Les produits des services et du domaine : 3 018 000 € regroupent notamment les remboursements de charges de personnel ou de frais par Terana, CIT, la MDPH ou le budget annexe

Autres produits de gestion courante 13 887 950 € comprennent notamment les recouvrements et récupérations de dépenses d'aide sociale et diverses redevances et loyers

Atténuations de charges : 162 000 € (remboursements de rémunération des personnels non titulaires en cas de maladie).

Recettes d'investissement : 14 590 605 € hors emprunt



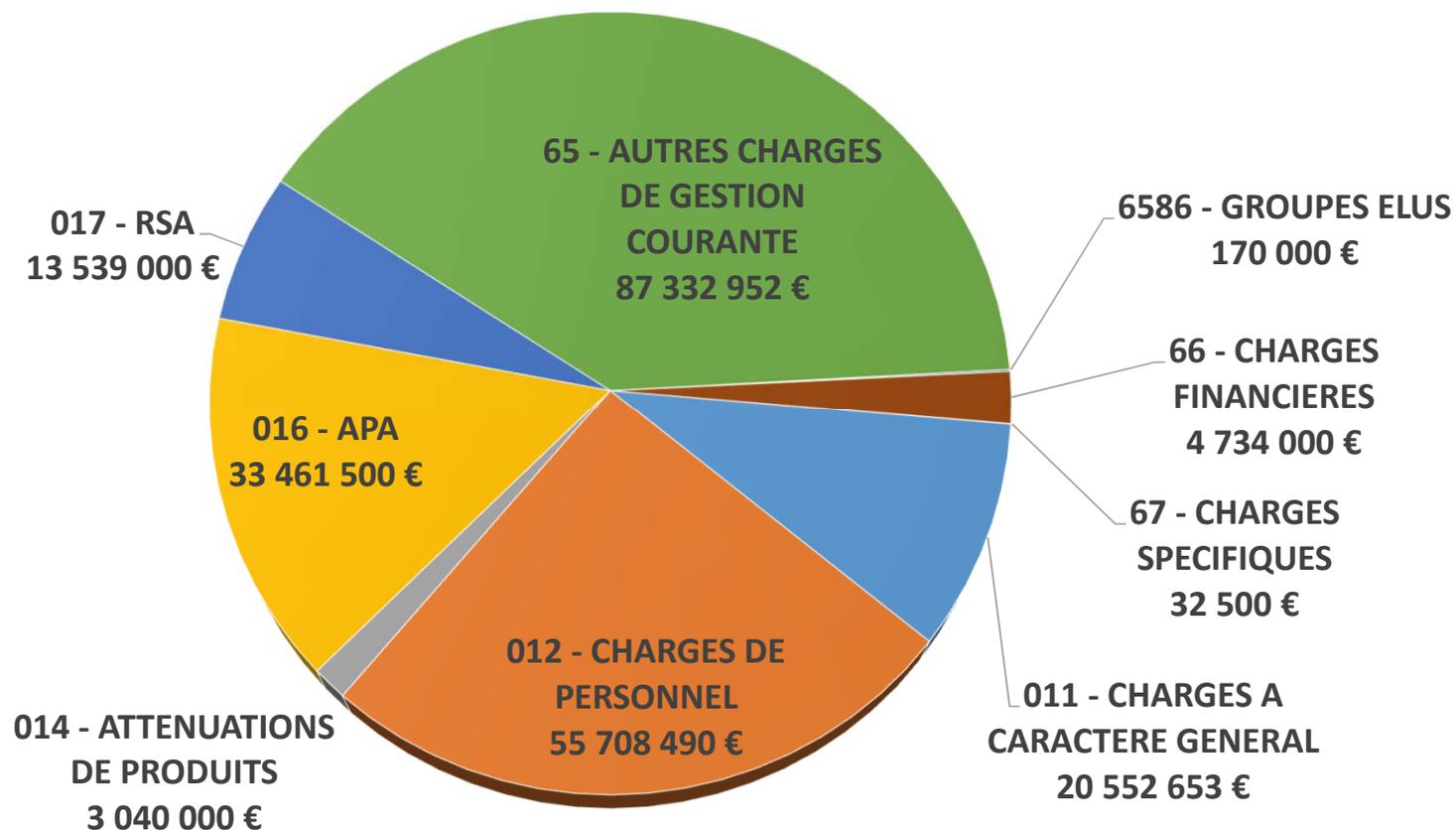
**Emprunt d'équilibre :
32 680 790 €**

**Montants hors
opérations de
gestion de dette
(50 000 000 €)**

Les recettes de la section d'investissement du budget principal : 14 590 605 € (hors recours à l'emprunt 32 680 790 € et 50 000 000 € de remboursements temporaire d'emprunts).

- Le fonds de compensation de la TVA est estimé à 5 000 000 € en lien avec le programme d'équipement réalisé en 2023.
- La DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) représente un montant à percevoir de 1 592 000 €.
- La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est stable à hauteur de 887 000 € ; les amendes de police sont estimées à 650 000 €.
- Le Département devrait percevoir 298 800 € en remboursement d'avances (EHPAD au titre du soutien d'urgence, Région au titre du programme Région Unie).
- Les autres recettes d'investissement représentent une prévision de 5 975 610 €, parmi lesquelles se trouvent principalement les participations au titre des opérations menées par le Département notamment 950 000 € pour le Campus Universitaire, 2 240 000 € pour la destruction du Grand Phénix, 1 026 000 € pour l'aménagement de la RD 122, 478 000 € pour la rénovation des Galinottes, 610 000 € au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique des collèges, 246 500 € pour des travaux matériels destinés à l'automatisation des contrôles sur les réseaux d'eau.

Dépenses de fonctionnement : 218 571 095 €



Évolutions :

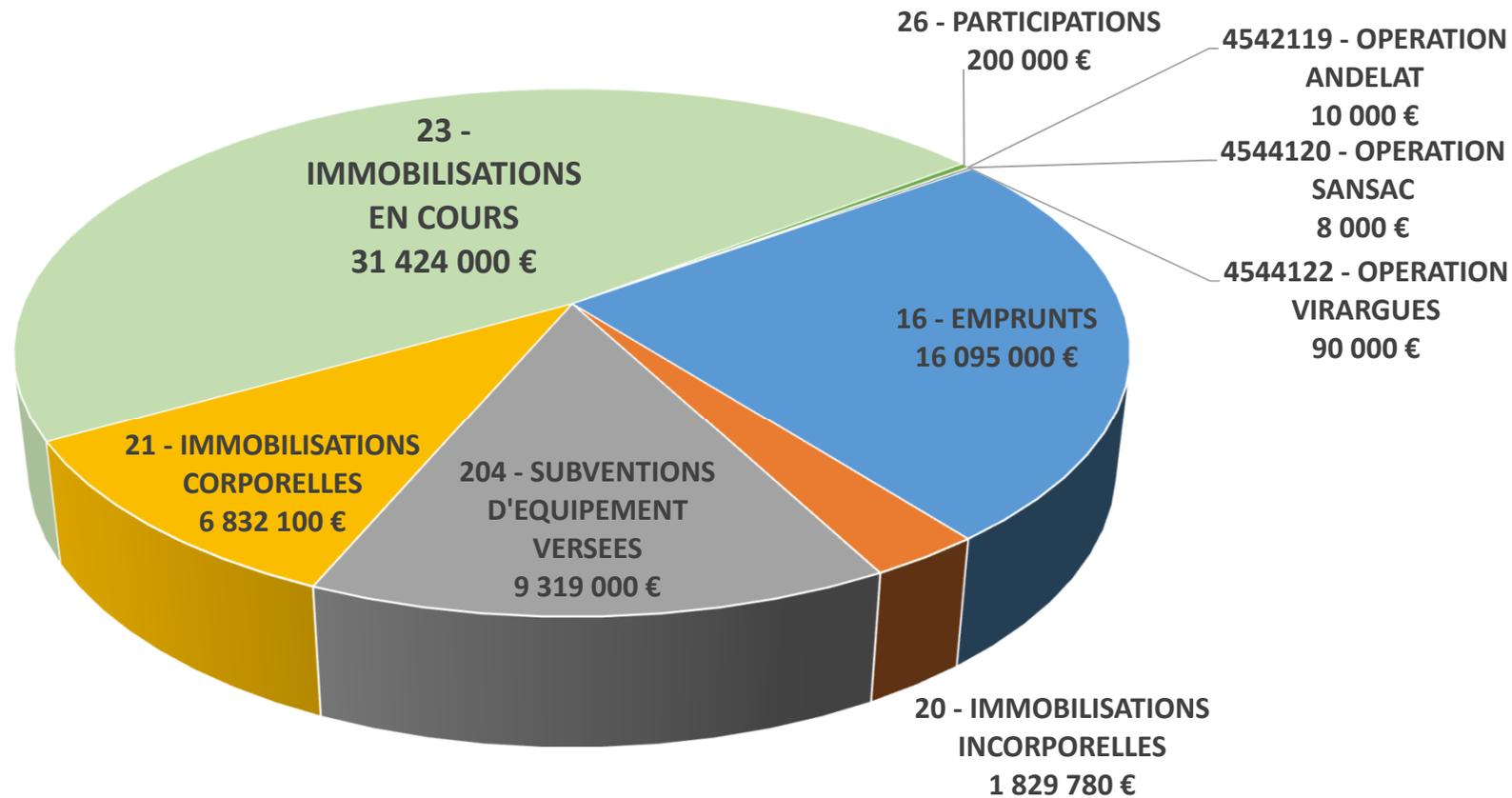
+ 6,7% par rapport au BP 2023

+ 5 % par rapport au budget 2023

Les dépenses de fonctionnement d'élèvent à environ 218,6 millions d'euros. Elles sont en progression de + 6,7% par rapport au BP 2023, et +5 % par rapport au budget 2023.

- Les charges de personnel représentent un quart des crédits environ (25,5%).
- L'APA et le RSA représentent environ 21% des crédits de fonctionnement. **Si on ajoute les autres dépenses sociales incluses dans les charges courantes (notamment les paiements aux établissements), et la masse salariale le budget social c'est 132 M€ environ soit 60% des dépenses de fonctionnement.**

Dépenses d'investissement : 65 807 880 €



**Investissements
hors dette
49,7 millions
d'euros**

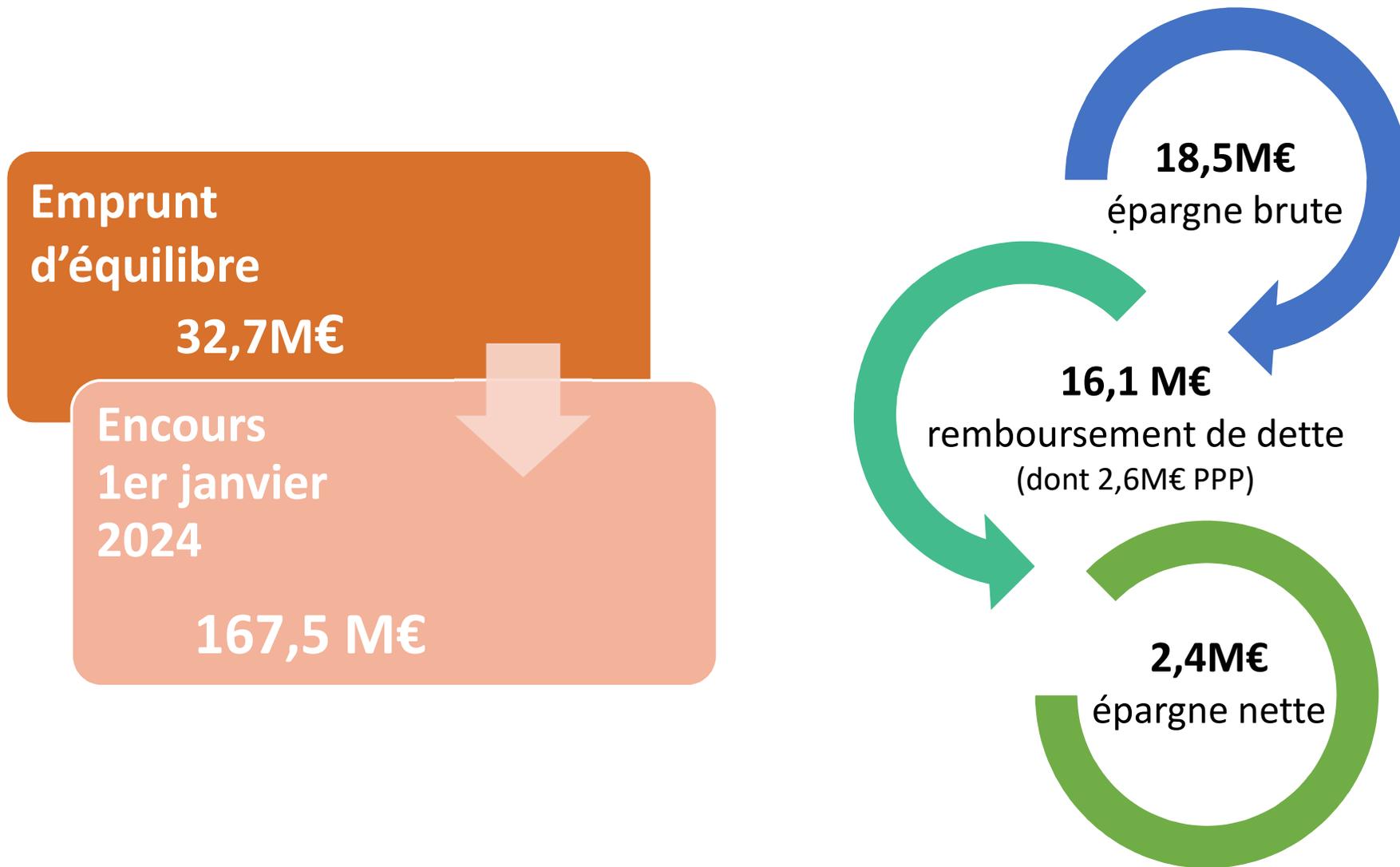
Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 65 807 880 €, en excluant 50 millions d'euros de crédits destinés aux opérations de gestion de dette (des remboursements temporaires).

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale correspondent aux immobilisations en cours : 31,4 millions d'euros

Les immobilisations corporelles sont essentiellement des acquisitions de terrains et matériels, les immobilisations incorporelles : des logiciels et des études avant travaux

Les subventions d'équipements sont notamment constituées des différents fonds Cantal

Équilibre du BP 2024



- L'épargne brute pour ce BP 2024 s'élève à 18,5 millions d'euros.
- Elle permettra de rembourser à hauteur de 16 095 000 €, l'amortissement de la dette propre du Département et les annuités des contrats de partenariat
- L'épargne nette : 2,4 millions d'euros
- Le montant définitif de l'encours de dette global ne sera quant à lui connu qu'à la clôture de l'exercice 2023. On peut estimer qu'il approchera 167,5 millions d'euros.
- La capacité de désendettement au Budget Primitif 2024 se situerait ainsi autour de 9 ans.
- Ce budget primitif fait apparaître un besoin d'emprunt d'équilibre de 32 680 790 €. Le recours à l'emprunt ne sera mobilisé que dans la

Le budget annexe de la Conférence des Financeurs

Le

- Ce budget ne dispose que d'une section de fonctionnement afin de répondre aux différents appels à projets et actions menées en rapport avec la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Le montant inscrit en 2024 à ce budget est de 453 915 €, identique à celui voté en 2023.
- Une recette d'un montant équivalent provient de la CNSA

Actions financées dans le cadre
des crédits de 2024 dédiés au
Projet pour le Cantal

UN CANTAL ATTRACTIF

Enseignement :

21 914 500 €

Attractivité, tourisme, solidarité économique, agriculture :

5 589 900 €

Projets bâtimentaires :

16 450 000 €

UN CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT

Routes :

23 M€ dont 16 985 000€ en investissement

Aérien :

2 725 000 €

THD :

(Très Haut
Débit)

1 863 000

€

UN CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS

Solidarité sociale :

132 483 200 €

Culture-Jeunesse-Sport :

15 518 200€

Solidarités territoriales :

5 946 000 €

UN CANTAL INNOVANT : 5,3 M€

Cantal Europe : 1,1 M€

**Pole d'excellence microbiologie 500 000 €
(budget total 3,6 M€)**

Outils numériques et systèmes d'information 2 M€

UN CANTAL RESPONSABLE

**Transition climatique, performance énergétique
& politique de l'eau :**

9 390 700 €

SDIS :

7 271 000 € en fonctionnement et 420 000 € en investissement